

**COMITÉ DE SUIVI DES SITES NATURA 2000**  
**« HAUTES VALLÉES DU LYS, DE LA PIQUE ET D'OÔ »**  
**COMpte-rendu du COPIL du 27 mai 2015**  
**HOSPICE DE FRANCE - LUCHON**

*La liste des participants et la présentation du COPIL sont annexés au compte-rendu.*

Sont excusés : Mme Mélanie TAUBER - DDT 31, M. le Maire de Luchon, CCI, DREAL, M. Patrice Rival - Conseiller départemental de Luchon, M. Jean-François SABOULARD - syndicat des propriétaires forestiers.

**Début du COPIL à 13h45.**

**M. Jean-Luc BROUILLOU, Sous-préfet de St-Gaudens**, accueille les participants du COPIL. Il rappelle tout l'intérêt de la démarche Natura 2000 qui permet de comprendre la richesse de la biodiversité locale. Habituellement ce sont des collectivités, type EPCI, qui animent ces sites. C'est le cas en Haute-Garonne pour la communauté de communes du Haut-Comminges et la commune de Boulogne-sur-Gesse, qui ont choisi de s'approprier sur leur territoire la mise en œuvre de la politique de Natura 2000. Ce point est essentiel dans la mesure où il permet d'intégrer Natura 2000 dans un véritable projet de territoire.

*Un tour de table est proposé.*

**Francis ADER, élu à la Chambre d'agriculture 31**, indique que les premiers pas de Natura 2000 sur le territoire ont été difficiles car sa mise en œuvre n'était pas suffisamment partagée. Aujourd'hui il se félicite de cet outil reconnu où l'on se doit de s'impliquer par une appropriation locale. C'est la volonté affichée par la Chambre d'agriculture 31, qui facilitera et accompagnera cette démarche.

**Alexandre SUC, DDT 31**, rappelle le contexte dans lequel se tient ce COPIL : il présente le bilan des trois dernières années d'animation, correspondant au marché de l'appel d'offres (marché public) qui arrive à son terme le 31/05/2015.

**Mathilde ESPINASSE, Chambre d'agriculture 31**, présente le bilan selon l'ordre du jour suivant (cf. présentation en pièce jointe) :

- Le bilan de l'animation 2012-2015 et mise en perspectives.
- La présentation des MAEC sur les estives du site.
- La signature de la Charte Natura 2000 par le Club Alpin et l'Association Nature Comminges.
- A la fin de la présentation : proposition de visite de la passerelle de la Glère.

Au préalable, des éléments de contexte sont rappelés pour un bonne connaissance des sites : occupation du territoire, évolution de la population agricole et du pastoralisme, le régime forestier des zones boisées, (...).

**Francis ADER** apporte des compléments au contexte agricole de cette zone de montagne (suite diapo n° 6), confrontée à un vieillissement de sa population. Le meilleur levier pour faire évoluer ce territoire est de s'attacher à la réorganisation du foncier, souvent privé, à travers l'outil existant de l'AFP (Association Foncière Pastorale). L'AFP propose une restructuration du foncier pertinente et adaptée au contexte local. Il doit permettre, d'une part, un accès au foncier plus facile, et d'autre part la mise en place d'une dynamique avec le développement de nouveaux modèles agricoles (commercialisation de produits locaux).

Suite à la présentation des MAEC, Mesures Agro Environnementales et Climatiques (diapos 32-41), **Francis ADER** précise que l'année 2015 voit l'arrêt des financements liés à la prime herbagère (PHAE) qui existaient depuis 20 ans. Les GP, Groupements Pastoraux, situés dans le périmètre Natura 2000 ont la possibilité d'accéder à des aides via les MAEC. Hors Natura 2000, les GP n'ont pas, à ce jour, la possibilité d'aller chercher des financements pour « compenser » la perte de la PHAE. Cette situation va poser des difficultés importantes, et remet en cause la pérennité des systèmes agro-pastoraux (financement du gardiennage, ...).

**Thierry RENAUX, DDT 31**, souligne tout l'intérêt de faire parti d'un périmètre Natura 2000 pour un GP. Les MAEC doivent être localisées en 2015 à l'intérieur des sites Natura 2000 et sur les habitats à responsabilité régionale, à la demande du Conseil Régional Midi-Pyrénées, autorité de gestion du FEADER.

**Francis ADER** fait remarquer qu'il n'y a eu aucune concertation de la profession agricole par le Conseil Régional Midi-Pyrénées.

En ce qui concerne les habitats ciblés dans le dossier MAEC (diapo 39), **Ludovic OLICARD du CBNPMP** (Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées) confirme que la cartographie de l'état de conservation des habitats est à réaliser à l'échelle des estives.

**Thierry RENAUX** ajoute que l'animation d'un site Natura 2000 donne la possibilité, via un financement de cette mission, de mener une réflexion à l'échelle d'une estive pour évaluer les habitats. Il annonce que la Chambre d'agriculture 31 a été retenue pour l'animation des sites sur les trois années à venir suite à l'appel d'offres paru en avril 2015.

#### • Signatures de la Charte Natura 2000

Le Club Alpin Français accompagne l'opération Natura 2000 par la sensibilisation du public à la biodiversité. **Xavier Basseras, représentant du Club Alpin**, explique que quatre refuges sont situés dans les sites Natura 2000 de Luchon : Vénasque, Maupas, Espingo et Portillon. Une fois les questions foncières réglées, grâce à la délibération prise par la mairie de Luchon permettant la mise à disposition du refuge de Vénasque, c'est avec beaucoup de plaisir que la signature de la Charte peut intervenir.

**L'Association Nature Comminges, représentée par Joseph PELLISSA**, est un acteur local dans la sensibilisation et l'amélioration des connaissances scientifiques en matière de faune et de flore.

Ces deux structures sont amenées à se rendre sur les sites Natura 2000 pour des sorties « Nature », des sorties sportives (randonnées, escalade, ...). Les adhésions interviennent en présence de M. le Sous-préfet.

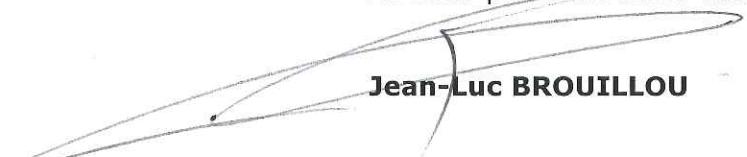
• Pour conclure :

**Alexandre SUC** présente, en fin de COPIL, la plaquette de communication des sites Natura 2000 en Haute-Garonne. Elle s'adresse aux acteurs locaux et aux touristes. Un poster est disponible dans les mairies et les collectivités en site Natura 2000. Egalement une « mallette pédagogique » a été réalisée par l'inspection académique du Comminges. Elle est destinée aux professeurs des écoles pour les accompagner et aborder les thèmes de la sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité.

**M. BROUILLOU** remercie l'ensemble des participants et les invite à se rendre à la passerelle de la Glère afin de profiter de ce site d'exception où un contrat Natura 2000 de réhabilitation de la passerelle a été réalisé.

Le COPIL prend fin à 15h30.

Pour le Préfet et par délégation  
Le Sous-préfet de Saint-Gaudens

  
Jean-Luc BROUILLOU

*Toutes les informations sont à retrouver sur le site <http://lys-pique-oo.n2000.fr/>  
Notamment le diaporama présenté et la liste des présents au COPIL.*